

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 14 avril 2011

EPM : Pour les conditions de travail des personnels et le devenir des mineurs, Nous exigeons d'urgence un véritable bilan.

Le mardi 12 avril, une collègue éducatrice, exerçant à l'EPM de Meyzieu a été séquestrée et menacée dans sa vie par un jeune détenu. Ce type d'évènement ne peut que bouleverser tous les professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse car si nous sommes tous préparés à exercer un métier complexe, difficile et parfois pénible, de tels actes ne peuvent qu'engendrer un profond désarroi tant ils paraissent antinomiques avec notre mission éducative.

Dans ce sens, nous tenons à témoigner toute notre solidarité à l'égard de la collègue concernée et de l'ensemble de l'équipe éducative de l'EPM.

Parce que nous sommes des éducateurs et, à l'instar des collègues de l'EPM, nous pensons aussi au jeune auteur de cette agression car notre métier nous apprend, qu'au-delà de son caractère condamnable, cet acte est l'expression d'un profond désespoir et cela nous interroge nécessairement sur son parcours, les échecs et les impasses des différentes prises en charge dont il a fait l'objet.

Dès leur mise en place, le SNPES-PJJ avait dénoncé la régression profonde que ces établissements représentaient dans la prise en charge strictement éducative des mineurs dans la mesure où, avec eux, la PJJ revenait de plain pied au sein de l'administration pénitentiaire, ce qui, inévitablement conduisait à réduire la mission des personnels de la PJJ à une mission de gestion de la détention. Nous avons fortement alerté sur la prégnance de l'univers carcéral, la prédominance certaine de l'administration pénitentiaire et sur le risque de voir ainsi l'espace du travail éducatif étouffé. A cet égard le binôme surveillant/éducateur nous apparaissait voué à l'échec car dans cette confusion, ni le travail éducatif ni la professionnalité des personnels ne peuvent se déployer et être reconnus.

Depuis, les politiques répressives en direction des mineurs se sont accélérées. De plus en plus réduits à leurs actes de jeunes en danger, ils deviennent des jeunes dangereux et leur parcours, marqué par une escalade de sanctions pénales débouche trop souvent sur l'incarcération. Cette politique fait perdre de vue le besoin prioritaire de soins de certains d'entre eux et pour lesquels l'incarcération représente alors un véritable danger.

De ce point de vue, si cette politique d'ensemble ne change pas, revenir à la formation d'adaptation AP/PJJ telle qu'elle avait été mise en place initialement ou augmenter les primes ne suffiront pas à empêcher que de tels évènements se reproduisent ni à permettre aux personnels de travailler en sécurité.

Dans l'immédiat, la direction de la PJJ ne peut plus faire comme si tout allait bien dans les EPM et doit impérativement apporter des réponses immédiates concernant les conditions de travail des personnels.

C'est pourquoi, nous exigeons que, de façon urgente, la direction de la PJJ :

- **Réaffirme son autonomie vis-à-vis de l'administration pénitentiaire.**
- **Mette fin au « binôme éducateur surveillant » qui génère confusion et amalgames dans les fonctions des uns et des autres et qu'elle mette à plat le fonctionnement des EPM en vue d'une réorganisation totale.**
- **Définisse et délimite précisément les champs d'intervention des personnels de l'AP et de la PJJ.**
- **Refuse que les personnels de la PJJ pallient les carences de l'administration pénitentiaire dans la gestion de la sécurité.**

Dès demain, vendredi 15 avril, lors de l'audience que nous avons demandé à la direction de la PJJ depuis longtemps, sur les structures d'enfermement, nous porterons ces exigences.